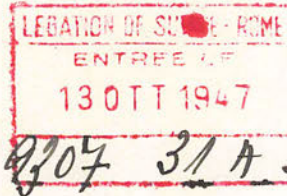




DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 7 octobre 1947.

Prière de rappeler cette référence dans la réponse



Monsieur le Ministre,

Vous n'ignorez pas que depuis la fin de la guerre je m'efforce de mettre fin à l'une des activités du Département Politique, la représentation des intérêts étrangers. La Division qui s'en occupait a été supprimée le 31 mars 1946 et remplacée par un Office de liquidation des Intérêts étrangers dont la tâche consiste à sauvegarder les intérêts des Puissances qui, pour diverses raisons, n'ont pu s'en charger elles-mêmes en 1946.

copie à Pol.

Parmi ces Etats se trouve l'Italie que nous représentons encore en Finlande, en Tunisie, en Australie, en Nouvelle Zélande et dans diverses colonies britanniques. Les obstacles juridiques qui s'opposaient à la reprise par le Gouvernement italien de ses propres intérêts dans ces divers pays sont maintenant tombés du fait que le traité de paix avec l'Italie est entré en vigueur le 15 septembre 1947. J'ai donc l'intention d'impartir un délai au Gouvernement italien jusqu'à la fin de cette année pour décharger la Suisse du soin de ses intérêts dans tous les pays où elle les sauvegarde encore.

Pour la Finlande, nous avons une promesse de reprise au plus tard en novembre de cette année. Nous avons également depuis le mois de juin des promesses relatives à Chypre, à la Jamaïque, à l'Afrique Occidenta-

Monsieur René de Weck,
Ministre de Suisse en Italie,

R o m e

./.



- 2 -

le britannique, à Madagascar et à la Réunion, mais ces engagements n'ont point été tenus.

Dans ces conditions, je me propose d'envoyer à Rome le Chef de l'Office des Intérêts étrangers, M. de Saussure, pour y négocier, d'accord avec vous, la reprise de ces divers intérêts. J'ai pensé en effet qu'il vous serait agréable d'être déchargé de ces pourparlers d'un caractère un peu particulier. Je vous serais cependant obligé de bien vouloir introduire M. de Saussure auprès des personnalités compétentes du Ministère des Affaires étrangères et appuyer toutes ses démarches tendant à nous libérer complètement du soin des intérêts italiens, si possible avant la fin de cette année. Cela permettrait de supprimer l'Office de liquidation des Intérêts étrangers dans les premiers mois de l'année prochaine.

Une des raisons qui me font désirer la cessation prochaine de la défense des intérêts italiens par la Suisse c'est que l'Italie ne nous a pas remboursé les avances que nous lui avons faites dans ce but et qui s'élèvent déjà à trois millions de francs suisses.

M. de Saussure se rendra à Rome le 20 octobre et vous donnera de plus amples détails sur la mission dont je l'ai chargé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Ch. F. A. M. A.